

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC QUENTOVIC
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU TOUQUET-PARIS-PLAGE**

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Le public est prévenu qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 27 septembre 2017, des enquêtes publiques complémentaires conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la ZAC Quentovic au TOUQUET-PARIS-PLAGE d'une part et parcellaire en vue d'identifier les propriétaires des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'autre part, auront lieu pendant 16 jours consécutifs, du 23 octobre au 7 novembre 2017 inclus. Ce projet est porté par la commune du Touquet-Paris-Plage et sur son territoire.

Monsieur Jean-Paul HEMERY, ingénieur des travaux en réseaux électriques et communication, retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins, ordonne l'interruption des enquêtes, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise des enquêtes. Le public est informé de ces décisions.

Pendant la durée des enquêtes, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquêtes, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'expropriation, en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE (Hôtel de Ville, Boulevard Daloz, 62520 Le Touquet-Paris-Plage). Concernant l'enquête parcellaire, les observations sur les limites des biens à exproprier pourront également être envoyées par courrier au Maire du TOUQUET-PARIS-PLAGE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE, pour recevoir ses observations sur l'utilité publique de l'opération :

- lundi 23 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
- vendredi 27 octobre 2017 de 14h00 à 17h00
- samedi 04 novembre 2017 de 09h00 à 12h00
- mardi 07 novembre 2017 de 14h00 à 17h00

À l'issue des enquêtes, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête préalable à la DUP du projet et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée ainsi que son procès-verbal de l'opération d'enquête parcellaire et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Une copie de ces documents sera déposée en mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE et en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication en s'adressant au Préfet du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP).